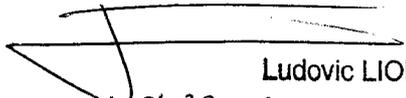


Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/09/2007
Publication : 14/09/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation


Ludovic LIONS

N° CP 498807
Séance du - 7 SEP. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

PARTICIPATION AU DISPOSITIF « PARTAGE D'INFORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES TERRITORIALES D'ALSACE »

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente.
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve la charte jointe au rapport relative à la participation au dispositif « Partage d'Informations Sanitaires et Sociales Territoriales d'Alsace ».
- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à la signer avec l'ensemble des acteurs régionaux oeuvrant dans le domaine sanitaire et social.

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
.....voix contre
.....abstentions